Nations Unies $S_{PV.5503}$



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5503^e séance Lundi 31 juillet 2006, à 15 heures New York

Président : M. de La Sablière (France)

Membres: Argentine..... M. Mayoral

ChineM. Liu ZhenminCongoM. IkouebeDanemarkMme LøjÉtats-Unis d'AmériqueM. BoltonFédération de RussieM. Churkin

Ghana Nana Effah-Apenteng

Grèce ... M. Vassilakis
Japon M. Oshima

Pérou M. Pereyra Plasencia

QatarM. Al-NasserRépublique-Unie de TanzanieM. Manongi

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . Sir Emyr Jones Parry

Slovaquie..... M. Mlynár

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 31 juillet 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/596)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 31 juillet 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/596)

Le Président: J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël et du Liban des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à l'examen de la question, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil.

Le Président: Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Tarek Mitri, Ministre de la culture et Ministre des affaires étrangères par intérim du Liban.

Sur l'invitation du Président, M. Mitri (Liban) prend place à la table du Conseil.

Le Président: Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit suite à la demande présentée dans une lettre datée du 31 juillet 2006, adressée par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée comme document du Conseil sous la cote S/2006/596.

Je donne la parole à S. E. M. Tarik Mitri, Ministre de la culture et Ministre des affaires étrangères par intérim du Liban.

M. Mitri (Liban) (parle en anglais): J'arrive de Beyrouth avec des images d'horreurs et des cris de souffrance plein la tête, mais aussi avec à la fois la colère et l'espoir de mon peuple. J'espère que les

membres du Conseil ne vont pas voir ce que nous avons vu et fermer les yeux, ni entendre ce que nous avons entendu et faire la sourde oreille.

Je voudrais commencer en vous remerciant pour tous les efforts qui ont conduit à l'adoption de la déclaration présidentielle d'hier (S/PRST/2006/35). Je vous félicite personnellement, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez déployés et je remercie également le Secrétaire général de ses efforts. Je me joins d'ailleurs à lui pour affirmer que l'autorité et l'image du Conseil de sécurité sont en jeu.

Tout en appréciant les efforts d'hier, je suis venu aujourd'hui pour réitérer avec force l'appel du Gouvernement libanais en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et total. L'assaut se poursuit sans relâche. Il doit cesser.

Je suis également venu pour demander que l'on mette en place un processus d'enquête international concernant le crime de Cana, le deuxième du genre dans cette ville, puisqu'un massacre similaire s'était déjà produit en 1996. Je suis sûr que nombre d'entre nous, car nous sommes nombreux ici à avoir bonne mémoire, se souviennent du massacre de 1996, perpétré lors de l'opération « raisins de la colère ».

Je pense qu'à présent, les faits sont connus de nous tous. Des dizaines de personnes âgées, d'handicapés, d'enfants et de femmes ont été abritées dans le sous-sol d'une maison non terminée. Un avion israélien a largué deux bombes, tuant 62 personnes, dont 35 enfants, qui ont été ensevelies dans les décombres.

J'ai quitté mon pays endeuillé et révolté contre ce que tous les Libanais – pas la plupart, mais tous – perçoivent comme étant un châtiment collectif injustifié – et aucun châtiment collectif n'est justifié – imposé à la population civile. Le sang des enfants versé à Cana mérite plus, bien plus que des expressions de regret.

Qu'il me soit permis de dire que certains d'entre nous sont las d'entendre un certain discours pharisaïque sur la légitime défense. Nous avons plus que suffisamment entendu qu'en temps de guerre, des erreurs sont commises. En effet. Mais combien d'erreurs Israël a-t-il commis contre mon peuple en 1969, en 1978, en 1982, en 1993, en 1996 et en 1999, et combien d'erreurs commet-il encore à l'heure actuelle? Lorsque l'erreur est devenu un mode de comportement, elle porte un autre nom : crime.

2 06-45043

Nous n'avons tous que trop entendu l'argument avancé pour justifier ces actes, à savoir que les combattants se trouvent parmi la population civile. Je ne dirai rien de cette justification, si ce n'est qu'elle est en violation flagrante du droit international. Le Protocole I des Conventions de Genève de 1977 dispose sans équivoque, en son article 50, ce qui suit :

« La présence au sein de la population civile de personnes isolées ne répondant pas à la définition de personne civile ne prive pas cette population de sa qualité. »

Le massacre de Cana est un crime contre les civils, quels qu'en soient les prétextes, quelles qu'en soient les justifications.

La tuerie doit cesser. Nous avons déjà vu dans le passé le Liban subir les attaques d'Israël. Je pense que tous les membres du Conseil de sécurité savent très bien qu'aucune de ces agressions n'a atteint le but proclamé. L'agression d'aujourd'hui doit être la dernière.

Il serait futile de revenir au statu quo ante. Et c'est la raison pour laquelle, au nom du peuple libanais, je lance un appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils nous aident à mettre un terme à cette tragédie humaine. Le Gouvernement libanais est fermement convaincu que cela peut être réalisé de la façon suivante.

Je vais donner lecture d'un texte qui a été approuvé par le Conseil des ministres et qui demande

« ... un cessez-le-feu immédiat et complet et une déclaration d'accord sur les questions suivantes :

La libération des prisonniers et détenus libanais et israéliens par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge;

Le retrait de l'armée israélienne derrière la Ligne bleue et le retour des personnes déplacées dans leurs villages;

L'engagement du Conseil de sécurité de placer les fermes de Chebaa et les collines de Kafr Chouba sous la tutelle de l'ONU tant que le démarcage des frontières et la souveraineté libanaise sur ces sites ne sont pas pleinement réglés. Sous la tutelle de l'ONU, la zone sera accessible aux propriétaires libanais qui y vivent. En outre, Israël remettra à l'ONU toutes les cartes restantes établissant l'emplacement de mines terrestres dans le sud du Liban;

Le Gouvernement libanais exercera son autorité sur son territoire au moyen de ses forces armées régulières, de sorte qu'il n'y aura pas d'armes ni d'autorité autres que celles de l'État libanais, comme le prévoit l'accord de réconciliation national de Taïf:

La force internationale des Nations Unies opérant dans le sud du Liban sera renforcée sur les plans des effectifs, de l'équipement, du mandat et de la capacité opérationnelle de façon à lui permettre d'entreprendre les activités humanitaires et de secours urgentes et de garantir la stabilité et la sécurité dans le sud pour que ceux qui ont fui leurs foyers puissent y retourner;

L'ONU, en coopération avec les parties concernées, prendra les mesures qui s'imposent pour mettre à nouveau en vigueur l'Accord d'armistice signé par le Liban et Israël en 1949, pour garantir le respect de ses dispositions et, le cas échéant, envisager d'y apporter des modifications ou des compléments; et

La communauté internationale s'engagera à soutenir le Liban à tous les niveaux et à l'aider à affronter le poids énorme résultant de la tragédie humaine, sociale et économique qui a affligé notre pays, notamment dans les domaines des secours, de la reconstruction et de la relance de notre économie nationale. »

Je pense que les membres conviendront que nous devons à notre peuple de lui assurer une issue honorable à cette guerre. Nous devons lui apporter une solution, avec l'appui du Conseil, qui ne tolérera pas de nouvelles destructions et qui nous aidera à reconstruire notre nation — une nation que nous reconstruisons peu à peu, tout particulièrement durant l'année qui vient de s'écouler.

Le Liban, entendons-nous souvent dire, revêt en soi une certaine importance, pour ce qu'il représente et pour ce qu'il est : un pays de pluralité, de diversité et de tolérance. Dès lors, ne permettons pas que ce pays devienne le champ de bataille de toute guerre qui servirait les intérêts d'autrui. Ne permettons pas que le Liban soit le champ de bataille où se livrent les guerres d'autrui.

Je suis venu au Conseil de sécurité au nom du Gouvernement libanais, en espérant être entendu. Je suis venu pour clamer haut et fort le droit à la vie de notre nation et le droit de notre nation à vivre dans la

06-45043

dignité. Nous ne transigerons pas sur notre juste cause, alors que, dans un moment tel que celui-ci, nous réaffirmons notre unité en tant que nation. Le peuple libanais, victime de tragédies telles que celle que nous avons vue hier, est plus uni que jamais. Forts de cette unité, nous voulons croire que l'on peut surmonter les guerres. Notre pays a surmonté de nombreuses guerres et de grandes destructions lors des années que j'ai mentionnées et au cours des années qui ont précédé et à d'autres époques également. Cette fois encore, nous nous relèverons.

Que ce soit également le choix du Conseil. Il doit pas permettre que guerre, désolation et haine l'emportent.

Le Président : Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (parle en anglais): Étant donné que c'est votre dernier jour à la présidence du Conseil, je voudrais vous réaffirmer notre reconnaissance pour la manière très compétente et très équitable dont vous avez dirigé les travaux du Conseil au mois de juillet.

Nous avons entendu un discours très émouvant, très éloquent et, j'en suis sûr, très sincère du représentant du Liban. Je voudrais répéter certaines des paroles qu'il a prononcées, avec lesquelles je suis en accord total et avec lesquelles Israël est en accord total.

Il a commencé par dire qu'il était venu ici à la fois plein de colère et d'espoir. Il a continué en disant que nous ne devons pas accepter le retour et qu'il ne doit pas y avoir de retour au statu quo antérieur. Il a également dit que le Liban était un pays pluraliste, un pays de diversité et de tolérance. Il a par ailleurs déclaré que le Liban ne doit pas et ne devait jamais plus être le champ de bataille d'autrui. Il a réaffirmé la volonté, le rêve et le droit du Liban de vivre dans la dignité, et il a répété cela à plusieurs reprises.

Je voudrais dire avec insistance que je suis entièrement d'accord avec chacune de ces déclarations. Israël n'a pas de querelle avec le Liban. Israël ne se bat pas contre le Liban. Israël n'est pas en guerre contre les Liban.

Le Ministre a parlé à plusieurs reprises des actions antérieures menées par Israël contre le Liban. Il a omis de dire pourquoi ces actions avaient été entreprises. Israël n'a jamais, au grand jamais, dans son histoire, eu une revendication quelconque sur le Liban ni sur sa souveraineté ni sur son territoire ni

sur son droit d'exister dans notre région en tant qu'État libre, dynamique, fier et prospère. Israël a été à maintes reprises obligé d'agir non pas contre le Liban, mais contre les forces et les monstres par lesquels le Liban s'est laissé prendre en otage. Le Liban a été à nombreuses reprises, malheureusement tragiquement, dominé par des tyrans venus du nord, tels que la Syrie, qui considère le Liban comme la Syrie du sud, qui n'a jamais démarqué sa frontière avec le Liban, qui n'a jamais eu d'ambassade à Beyrouth et n'a jamais permis au Liban d'avoir une ambassade à Damas. Le Liban s'est laissé prendre en otage par des terroristes de la pire espèce, l'Organisation de libération de la Palestine dans les années 80 et le Hezbollah dans les années 90.

Je pose la question au Ministre en toute sincérité et en toute équité : quand le Liban va-t-il enfin prendre son sort en main? Une litanie de tragédies et de misère ne peut constituer une politique, encore moins une bonne politique. Le Liban a eu, au moins au cours de ces dernières années, plusieurs occasions d'être souverain, d'exercer sa souveraineté et de prendre son sort entre ses propres mains. Il y a plus de six ans, il a eu une occasion, lorsque Israël s'est complètement retiré du Liban, fait qui a été ratifié par le Conseil, aux termes de la résolution 425 (1978). Le Liban aurait pu choisir de redevenir le pays dynamique, magnifique, joyeux, entreprenant et cultivé qu'il était auparavant; il pouvait aussi choisir de devenir un foyer de terrorisme de lancement contre et une aire Israël. Malheureusement, ce qui est tragique pour Israël, pour la région et pour les Libanais, il a choisi la deuxième solution.

Le Liban a eu une autre occasion après l'adoption par le Conseil, avec éclat et presque sans précédent, de la résolution 1559 (2004), qui a obligé les Syriens à se retirer au moins partiellement du Liban. Il y avait là encore une chance pour le Liban d'exercer sa souveraineté, de déployer ses forces et de se débarrasser de ce monstre qu'il a laissé le dominer et le prendre en otage. Une fois encore, le Liban ne l'a pas fait.

Pourquoi Israël est-il au Liban aujourd'hui? Pourquoi Israël a-t-il agi contre le Liban? Israël s'est retiré de tout le territoire du Liban. Israël n'est là que pour se protéger d'un acte flagrant de guerre, de l'enlèvement de ses soldats et du pilonnage de ses villes et de ses localités par des milliers de roquettes, qui ne sont qu'une fraction de l'arsenal de mort et de destruction que le Liban a laissé accumuler dans la

4 06-45043

partie méridionale de son territoire. N'est-il pas temps que le Liban prenne son sort entre ses mains au lieu de continuer de lancer des appels au Conseil de sécurité et à la communauté internationale? N'est-il pas temps que l'armée libanaise, qui est là, agisse pour se débarrasser de la bête même qui cause ces horreurs et ces destructions dont son peuple est victime?

Je suis profondément convaincu que l'heure est venue pour le Liban d'agir, ne serait-ce que pour prouver qu'il n'est pas vrai qu'au Liban, il y a ni avenir ni présent, mais seulement un passé qui se répète et se répète encore.

Le Président : Je donne la parole au représentant du Liban, qui la redemande.

M. Mitri (Liban) (parle en anglais): Je voulais dire simplement que la violence a une histoire. Qu'il y a une généalogie de la violence. L'injustice engendre la violence et la violence engendre la violence. Je ne peux m'empêcher de penser à ces enfants, à ces jeunes qui ont perdu leurs êtres chers à Cana dans le massacre de 1996 et qui peuvent être tentés de prendre les armes aujourd'hui. La violence n'est pas un acte limité à un seul moment de l'histoire; la violence fait partie d'un cycle et d'un processus, et c'est précisément à ce cycle que nous voulons mettre un terme.

Mon gouvernement a proposé un cadre politique. Je ne crois pas que nous soyons prêts à entendre des sermons sur ce que nous devons faire. Nous sommes un gouvernement qui a tout mis en œuvre pour que le dialogue national et le processus politique débouchent sur une situation où l'État — c'est-à-dire l'autorité centrale — puisse étendre sa souveraineté à l'ensemble du territoire national. Nous savons cependant que nous avons besoin de l'appui de la communauté internationale, politique et autre, pour y arriver.

Je voudrais dire également que la conférence de Rome, qui a réuni de nombreux États appuyant ou désireux d'appuyer le Liban à tous les égards, a vu l'adoption d'une déclaration présidentielle mentionnant la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Cela indique implicitement que la résolution 425 (1978) n'a toujours pas été appliquée dans son intégralité. Nous avons dit que nous voulions la restitution des fermes de Chebaa, la libération des prisonniers libanais détenus dans les prisons israéliennes, ainsi que la carte de l'emplacement des mines terrestres disséminées dans le Sud-Liban. Or à ce jour, nous n'avons toujours rien reçu.

Rompre le cycle de la violence exige du courage politique. En ce qui nous concerne, nous faisons tout notre possible pour garder nos oreilles, nos esprits et nos cœurs ouverts aux propositions constructives. Mais les points arrêtés à l'unanimité par notre Conseil des ministres constituent la base du cadre politique nécessaire pour mettre fin à la tragédie actuelle. Nous sommes venus ici pour réaffirmer qu'un règlement politique mettrait fin à la violence. Mais la condition préalable à tout règlement politique – où que ce soit dans le monde et pas seulement au Liban - est un cessez-le-feu. Aucun règlement politique ne peut être conclu tant que nos villes, nos villages, nos ponts, nos maisons et nos abris sont la cible de bombardements intensifs. Le cessez-le-feu ne représente qu'un prélude et une condition préalable à la discussion au Conseil des termes d'un accord politique qui mettra fin à la violence que mon pays subit et qu'il paie du prix le plus lourd.

Le Président : Le représentant d'Israël a redemandé la parole. Je la lui donne.

M. Gillerman (Israël) (parle en anglais): Une fois encore, je dois dire que je suis d'accord avec mon collègue. Il a tout à fait raison : la violence engendre la violence. Et la violence dirigée contre Israël depuis le Liban, après qu'Israël a évacué le moindre centimètre carré du territoire libanais, est bien une violence. Elle est injustifiable; il n'y a plus d'alibi possible. Quand le représentant du Liban dit que son pays veut les fermes de Chebaa, il devrait demander à ses voisins syriens de les lui rendre. Ils prétendent que les fermes de Chebaa sont syriennes. Nous ne pouvons pas donner quelque chose qui ne nous appartient pas. Tout ce que nous savons, c'est que le Conseil a déclaré avec insistance et sans équivoque qu'Israël avait quitté le dernier millimètre - je dis bien millimètre, pas mètre carré du Liban. Combien de temps allons-nous entendre ces alibis et ces excuses à la violence?

La violence est là parce que le Liban a laissé la violence le dominer. Il a laissé un pays pacifique, ami de la bonne vie, doué de l'esprit d'entreprise et cultivé devenir un foyer du terrorisme et un cloaque de haine. Vu la manière dont ses enfants sont incités, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils deviennent autres. Ces enfants n'ont pas besoin de Cana pour nous haïr. Tout ce qu'ils ont besoin de faire, c'est lire les manuels scolaires que le Hezbollah leur distribue et entendre les sermons qu'il fait dans les écoles et les lieux de prière. Ils n'ont pas besoin d'autres encouragements. Je pense qu'aucun bébé ne naît avec la volonté de devenir

06-45043

kamikaze et qu'aucune mère ne donne naissance à un enfant avec le souhait qu'il devienne *Shahid*. Mais vu la culture dans laquelle ils baignent, la violence engendre la violence.

Le Président: M. Mitri m'a demandé la parole. Je la lui donne bien volontiers avec l'espoir que ce débat intéressant que nous écoutons avec beaucoup d'attention puisse s'achever dans la dignité tel qu'il a commencé.

M. Mitri (Liban) (parle en anglais): Je crois avoir dit tout ce que je voulais dire. Je pense que personne ne porte la haine dans ses gènes. La haine n'est pas dans notre culture, ni dans la culture de qui que ce soit. Cette guerre va susciter la haine car elle entretient le désespoir, exacerbe les frustrations et fait naître un sentiment de dépossession et d'humiliation. Il existe derrière tout cela une histoire d'injustice. Je suis sûr que tous les membres du Conseil savent de quelle histoire je veux parler.

Quant à la résolution 425 (1978), je citais la déclaration présidentielle de Rome pour indiquer que ce n'est pas uniquement le Liban qui a affirmé la nécessité qu'on lui rende les fermes de Chebaa, les prisonniers libanais et la carte des zones minées dans le Sud-Liban. La communauté internationale fait preuve d'une compréhension accrue à l'égard de ces revendications légitimes. La satisfaction de ces revendications fait partie, à mon avis, de toute solution politique honorable.

Le Président : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité est ainsi parvenu au terme du stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu au préalable, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre les consultations après l'ajournement de la présente séance.

La séance est levée à 15 h 50.

6 06-45043